



Compte-rendu, par extraits, de la séance du conseil municipal du mardi 17 janvier 2023
Convocation du mardi 10 janvier 2023

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h10, Monsieur Maxence DUCROQUET, désigné secrétaire de séance par la majorité absolue des suffrages exprimés, procède à l'appel des présents ainsi qu'à la lecture des pouvoirs déposés :

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAUQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, M. Maxence DUCROQUET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAIGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Naïma SELLAM, M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET (sauf pour les points 6 et 7), M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGARITTER, M. Ludovic PLANTÉ.

Etaient représentés :

M. Hicham DAD représenté par Mme Alice NORET (sauf pour les points 6 et 7)
Mme Patricia BEHAL représenté par M. François MORVAN
Mme Solène MOULINEC représenté par M. Luc MERCIER
M. Michel LEJEUNE-MENGWANG représenté par Mme Naïma SELLAM
M. Jean-Luc BRACHET représenté par M. Paul RIEUSSET
Mme Delphine DE PAOLI représenté par Mme Véronique CABASSET

Etaient absents :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK
M. Philippe CARON
Mme Alice NORET (points 6 et 7)
M. Icham DAD (points 6 et 7)

Secrétaire de Séance : Monsieur MAXENCE DUCROQUET

Vie institutionnelle

1. Installation de Monsieur Philippe CARON et de Madame Renata FERREIRA DE AZEVEDO en qualité de conseillers municipaux en remplacement de deux conseillers municipaux démissionnaires

Le conseil municipal :

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20230123_23_01745-AJ
Date de télétransmission : 23/01/2023
Date de réception préfecture : 23/01/2023

ARTICLE 1 – PREND ACTE de l'installation de Madame Renata FERREIRA DE AZEVEDO en qualité de conseiller municipal, en remplacement de Monsieur Pierre-Marie GOUYGOU VIEILLEFOSSE, démissionnaire.

ARTICLE 2 – PREND ACTE de l'installation de Monsieur Philippe CARON, en qualité de conseiller municipal, en remplacement de Monsieur Alain FOURNIER, démissionnaire.

ARTICLE 3 – DIT QUE Madame Renata FERREIRA DE AZEVEDO et Monsieur Philippe CARON prennent rang dans l'ordre du tableau, déterminé par application de l'article L2121-2 du code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 4 – PREND ACTE de la modification du tableau du conseil municipal tel qu'annexé à la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

2. Désignation de nouveaux membres au sein des commissions municipales, associations locales, organismes extérieurs structures intercommunales, sociétés d'économie mixte et syndicats mixtes

Le conseil municipal :

ARTICLE 1 – LEVE le principe du scrutin secret à l'unanimité des membres du conseil municipal, conformément à l'article L2121-+21 du code general des collectivités territoriales.

ARTICLE 2– en remplacement de Monsieur Pierre-Marie GOUYGOU VIEILLEFOSSE, démissionnaire :

DESIGNE Madame Renata FERREIRA DE AZEVEDO en tant que membre titulaire de la commission municipale relative à aux services techniques, voirie et travaux.

DESIGNE Madame Renata FERREIRA DE AZEVEDO en tant que membre titulaire de la commission chargée des rues et lieux publics.

DESIGNE Madame Renata FERREIRA DE AZEVEDO en tant que membre titulaire de l'établissement public territorial- Halles et Marchés.

DESIGNE Madame Renata FERREIRA DE AZEVEDO en tant que membre suppléant de la commission relative aux finances.

DESIGNE Madame Renata FERREIRA DE AZEVEDO en tant que membre suppléant de la commission municipale relative à l'aménagement, à l'hygiène, à la sécurité, à la prévention, au commerce, au logement et à l'environnement.

DESIGNE Madame RENATA FERREIRA DE AZEVEDO en tant que membre suppléant de la commission communale de voirie ;

DESIGNE Madame RENATA FERREIRA DE AZEVEDO en tant que membre suppléant de l'Association locale – Mission locale pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes ;

DESIGNE Madame RENATA FERREIRA DE AZEVEDO en tant que membre suppléant de la commission d'appel d'offre.

DESIGNE Madame RENATA FERREIRA DE AZEVEDO en tant que membre suppléant de la commission de délégation de service public ;

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20230123-20-0945-111
Date de télétransmission : 23/01/2023
Date de réception préfecture : 23/01/2023

Page 2 sur 14

DESIGNE Madame RENATA FERREIRA DE AZEVEDO en tant que membre suppléant de la commission consultative des services publics locaux ;

DESIGNE Madame RENATA FERREIRA DE AZEVEDO en tant que membre suppléant du SIPPAREC ;

DESIGNE Madame RENATA FERREIRA DE AZEVEDO en tant que membre suppléant des établissements scolaires

- Maternelle Jules Ferry
- Elémentaire Jules Ferry A
- Elémentaire Pasteur A
- Elémentaire Toussaint Louverture

ARTICLE 3 – en remplacement de Monsieur Alain FOURNIER, démissionnaire :

DESIGNE Monsieur Ludovic PLANTE en tant que membre titulaire de la commission chargée des rues et lieux publics ;

DESIGNE Monsieur Ludovic PLANTE en tant que membre titulaire de la commission communale de voirie ;

DESIGNE Monsieur Michèle LEJEUNE MENGWANG en tant que membre titulaire du conseil d'administration de l'O.E.E. I ;

DESIGNE Monsieur Philippe CARON en tant que membre titulaire du SPA Office de Tourisme ;

DESIGNE Monsieur Philippe CARON en tant que membre titulaire du conseil d'exploitation stationnement payant ;

DESIGNE Monsieur Philippe CARON en tant que membre suppléant de la commission municipale relative à aux services techniques, à la voirie et aux travaux

DESIGNE Monsieur Ludovic PLANTE en tant que membre suppléant de la commission relative aux finances.

Adoptée à l'unanimité

Finances

3. Adoption du budget primitif 2023 - Budget Principal

Le conseil municipal :

ARTICLE 1 – ADOPTE le Budget Primitif 2023 du Budget Principal, tel que présenté en annexe, par nature, selon les équilibres suivants :

Section de fonctionnement :

- | | |
|--------------|-------------------|
| ▪ Recettes : | 137 647 587 euros |
| ▪ Dépenses : | 137 647 587 euros |

Section d'investissement :

- | | |
|--------------|------------------|
| ▪ Recettes : | 89 532 010 euros |
| ▪ Dépenses : | 89 532 010 euros |

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20230123_23_09745_AJ
Date de télétransmission : 23/01/2023
Date de réception préfecture : 23/01/2023

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

38 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAUQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, M. Maxence DUCROQUET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI

9 contre - Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ

4. Adoption du Budget primitif 2023 - Budget annexe Exploitation du stationnement payant

Le conseil municipal :

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE le Budget Primitif 2023 du Budget Annexe de l'Exploitation du Stationnement Payant, tel que présenté en annexe, par nature, selon les équilibres suivants :

Section d'Exploitation :

- Recettes : 3 762 000 euros
- Dépenses : 3 762 000 euros

Section d'Investissement :

- Recettes : 285 000 euros
- Dépenses : 285 000 euros

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

38 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAUQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, M. Maxence DUCROQUET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI

9 contre - Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ

5. Approbation de la subvention annuelle accordée au CCAS

Le conseil municipal :

ARTICLE 1 – APPROUVE le versement d'une subvention de fonctionnement au CCAS pour l'exercice 2023 d'un montant de 1 565 000 €.

ARTICLE 2 – DIT QUE les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023 à la nature comptable « 657362 Subventions de fonctionnement - CCAS ».

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

44 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAUQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, M. Maxence DUCROQUET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Ludovic PLANTÉ

3 abstentions - M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER

6. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales 2022

Le conseil municipal :

ARTICLE 1 – APPROUVE le rapport 2022 de la CLECT instituée entre l'Etablissement public territorial Boucle Nord de Seine et ses communes membres ci-annexé.

ARTICLE 2 – ACCEPTE au titre de l'année 2022, le reversement à l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine d'un Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) d'un montant de 647 888 euros.

ARTICLE 3 – DIT QUE la dépense correspondante sera comptabilisée sur l'exercice 2022 du budget principal de la Ville à la nature « 65561 – Contribution au fonds de compensation des charges territoriales ».

Adoptée à l'unanimité

7. Reconduction de la convention d'avance de trésorerie pour le SIVU Co.Cli.Co

Le conseil municipal :

ARTICLE UNIQUE – APPROUVE conformément aux dispositions de la convention annexée à la présente délibération, la reconduction pour l'exercice 2023 de la convention prévoyant la possibilité pour les villes de Clichy et de Colombes de consentir une avance de trésorerie au SIVU Co.Cli.Co d'un montant maximum de 1 000 000 € (un million d'euros), selon la répartition de 600 000 euros pour Colombes et 400 000 € pour Clichy.

Adoptée à l'unanimité

8. Approbation du protocole transactionnel à conclure entre la ville de Clichy et la société Elis

Le conseil municipal :

ARTICLE 1 – APPROUVE les termes du protocole transactionnel annexé à la présente délibération entre la commune de Clichy-la-Garenne et la société Elis afin d'assurer la prévention d'un différend susceptible de naître quant à la facturation des prestations commandées par la commune et exécutées par cette société qui n'ont pas été payées entre le 28 mars 2022 et le 31 décembre

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-2023-05-03-65745-11
Date de télétransmission : 23/01/2023
Date de réception préfecture : 23/01/2023

Page 6 sur 14

2022 inclus.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune de Clichy-la-Garenne, le protocole transactionnel mentionné à l'article 1^{er}.

ARTICLE 3 – DIT QUE la dépense correspondante sera payée par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

38 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAUQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, M. Maxence DUCROQUET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI

8 contre - Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ

1 abstention - M. Aïssa TERCHI

9. Exercice 2023 - Vote des Taux de Fiscalité Directe

Le conseil municipal :

ARTICLE 1 – DECIDE de fixer les taux de fiscalité directe applicables en 2023 comme suit :

- Taxe sur le foncier bâti : 29,98 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 17,23 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 23,84 %

ARTICLE 2 – RAPPELLE que le taux de majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est maintenu à 60%.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

44 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAUQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, M. Maxence DUCROQUET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Ludovic PLANTÉ

3 abstentions - M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER

Systeme d'information

10. Portail OPEN DATA 92 -Approbation de la convention à conclure entre le département des Hauts-de-Seine et la ville de Clichy

Le conseil municipal :

ARTICLE 1 - APPROUVE le projet de convention Open Data entre la commune de Clichy-la-Garenne et le département des Hauts-de-Seine ci-annexé.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire ou à défaut son représentant à signer la convention et tout document y afférant y compris les éventuels avenants.

Adoptée à l'unanimité

Ressources humaines

11. Approbation du renouvellement de la convention à conclure avec l'association SOS MNS

Le conseil municipal :

ARTICLE 1 - APPROUVE la convention à conclure entre l'Association SOS MNS et la ville de Clichy relative au remplacement de maîtres-nageurs sauveteurs en cas de nécessité ci-annexée.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention, ses éventuels avenants ainsi que tout avenant y afférent.

ARTICLE 3 - DIT QUE la dépense en résultant sera payée par imputation au budget communal des exercices 2023 et suivants.

Adoptée à l'unanimité

Commerce

12. Aide à l'embellissement des devantures - Attribution des subventions

Le conseil municipal :

ARTICLE 1 - AUTORISE le versement des subventions accordées dans le cadre de l'aide à l'embellissement pour la requalification des devantures des locaux commerciaux ainsi qu'à l'acquisition de mobilier de terrasse des locaux commerciaux de la ville pour un montant total de 17 971,5 € répartis comme suit :

- Enseigne « QUADRO » Aménagement intérieur sur mesure
119, boulevard Jean Jaurès
Nature des travaux : Installation d'une nouvelle enseigne
Montant total des dépenses éligibles : 7 143 € HT
Montant de la subvention : 3571,5 €
- Enseigne « SONOLY » Magasin d'appareils auditifs
86, boulevard Jean Jaurès
Nature des travaux : Dépose du rideau métallique et habillage de l'existant
Montant total des dépenses éligibles : 6 135 € HT
Montant de la subvention : 3067,5 €

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20230123_09745_AJ
Date de télétransmission : 23/01/2023
Date de réception préfecture : 23/01/2023

Page 7 sur 14

- Enseigne « MAJORELLE » Aménagement intérieur sur mesure
33, boulevard du Général Leclerc
Nature des travaux : Dépose et pose d'une nouvelle façade et installation d'une nouvelle enseigne
Montant total des dépenses éligibles : 12 525 € HT
Montant de la subvention : 5 000 €

- Enseigne « Le Palais Gourmand » Boulangerie Pâtisserie
24, allée Léon Gambetta
Nature des travaux : rénovation de la façade en bois, pose d'enseigne, remplacement de store banne, rampe extérieure, mise en accessibilité de la devanture
Montant total des dépenses éligibles : 12 665€ HT
Montant de la subvention : 6 332.50€

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

ARTICLE 3 - DIT QUE la dépense en résultant sera inscrite au budget de la commune au titre des exercices 2023 et suivants.

Adoptée à l'unanimité

13. Approbation du cahier des charges de rétrocession du fonds de commerce du local sis 55, rue de Neuilly

Le conseil municipal :

ARTICLE 1 – APPROUVE le cahier des charges de rétrocession du fonds de commerce du local sis 55, rue de Neuilly.

ARTICLE 2 – AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

14. Rétrocession des droits au bail commercial du local sis 60, rue de Neuilly

Le conseil municipal :

ARTICLE 1 – APPROUVE la rétrocession des droits au bail commerciaux situés 60, rue de Neuilly au profit de Messieurs Benjamin DUBOIS, Laurent DUBOIS et Maxime TOUCHARD ou toute société qui s'y substituera sous réserve du respect du cahier des charges susvisé, pour un projet de restaurant aux inspirations thaïlandaises aux conditions financières mentionnées dans le cahier des charges à savoir 22 820 €.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette rétrocession, notamment ceux ayant trait aux modalités de paiement au comptant ou à terme.

ARTICLE 3 – DIT QUE la recette en résultant sera imputée au budget communal des exercices en cours et suivants.

Adoptée à l'unanimité

15. Rétrocession du fonds de commerce situé 6, rue du Landy

Le conseil municipal :

ARTICLE 1 – APPROUVE la rétrocession du fonds de commerce situé 6, rue du Landy au profit de Monsieur Nicolas CHARRAT ou toute société qui s'y substituera sous réserve du respect du cahier des charges susvisé, pour un projet de caviste proposant des dégustations et de l'épicerie fine aux conditions financières mentionnées dans le cahier des charges à savoir 58 500 €.

ARTICLE 2 – AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette rétrocession, notamment ceux ayant trait aux modalités de paiement au comptant ou à terme.

ARTICLE 3 – DIT QUE la recette en résultant sera imputée au budget communal au titre des exercices en cours et suivants.

Adoptée à l'unanimité

16. Prolongation de l'exonération du paiement des droits de place pour les commerçants du marché situé rue Villeneuve

Le conseil municipal :

ARTICLE UNIQUE - APPROUVE la prolongation de l'exonération du paiement des droits de place et autres taxes afférentes concernant le marché Villeneuve jusqu'au 1^{er} avril 2023 et ce à compter de la fin de la première période d'exonération.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

41 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAUQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, M. Maxence DUCROQUET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAIGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Aïssa TERCHI

6 abstentions - Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ

Petite enfance

17. Approbation de la révision du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant de la ville de Clichy

Le conseil municipal :

ARTICLE 1 - ADOPTE pour l'ensemble des établissements d'accueil de la petite enfance municipaux et en délégation de service public le nouveau règlement de fonctionnement des établissements d'accueil des jeunes enfants.

ARTICLE 2 - DIT QUE ce nouveau règlement rentrera en vigueur dès publication et transmission à la

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20230123_0745_11
Date de télétransmission : 23/01/2023
Date de réception préfecture : 23/01/2023

Page 9 sur 14

Préfecture des Hauts-de-Seine de la présente délibération.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

38 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAUQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, M. Maxence DUCROQUET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI

6 contre - Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Ludovic PLANTÉ

3 abstentions - M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER

Affaires scolaires

18. Attribution de subventions aux écoles maternelles, élémentaires et primaires de Clichy dans le cadre de la réalisation d'actions au titre des projets d'éducation artistique et culturelle pour l'année scolaire 2022-2023

Le conseil municipal :

ARTICLE 1 – DECIDE d'attribuer des subventions pour le financement des actions menées par les écoles maternelles, élémentaires et primaires figurant au tableau annexé à la présente délibération pour un montant total de 31 070 €.

ARTICLE 2 – DIT QUE les dépenses en résultant soient payées par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice 2023.

Adoptée à l'unanimité

Services techniques - Travaux

19. Approbation du protocole d'accord à conclure entre la ville de Clichy et l'association diocésaine de Nanterre

Le conseil municipal :

ARTICLE 1 – APPROUVE le protocole d'accord ci-annexé à conclure entre la ville de Clichy et l'association diocésaine de Nanterre.

ARTICLE 2 – AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit protocole, ses éventuels avenants, ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

ARTICLE 3 - DIT QUE la recette en résultant d'un montant de 600 000 euros dont le versement fait l'objet d'un échéancier fixé dans ledit protocole est imputé au budget communal au titre des exercices 2023 et suivants.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

42 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20230123_10745_AJ
Date de télétransmission : 23/01/2023
Date de réception préfecture : 23/01/2023

Page 10 sur 14

Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, M. Maxence DUCROQUET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, M. Aïssa TERCHI, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER

5 abstentions - Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Ludovic PLANTÉ

Affaires culturelles

20. Adhésion du Théâtre Rutebeuf au réseau des musiques actuelles en Ile-de-France

Le conseil municipal :

ARTICLE 1 - APPROUVE l'adhésion de la ville de Clichy à l'association « Réseau régional des musiques actuelles en Ile-de-France (RIF) » pour un montant de cotisation annuelle de 700 euros maximum au titre de l'année 2023.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à la présente délibération.

ARTICLE 3 - DIT QUE les dépenses en résultant seront imputées au budget communal de l'exercice 2023.

Adoptée à l'unanimité

Vie associative

21. Attribution des subventions de fonctionnement aux associations clicheuses au titre de l'exercice 2023 et approbation des conventions d'objectifs y afférentes

Le conseil municipal :

ARTICLE 1 - APPROUVE le versement des subventions aux associations selon la répartition proposée dans le tableau ci-joint.

ARTICLE 2 - APPROUVE les termes des conventions d'objectifs pour chacune des associations percevant une subvention annuelle de la ville de Clichy au moins égale à 8000 euros au titre de l'année 2023 annexées à la présente délibération.

ARTICLE 3 - DIT QUE les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023.

ARTICLE 4 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens à conclure avec les associations bénéficiaires de subventions supérieures ou égales à 8 000 € dont la liste est annexée à la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Administration générale

23. Communication des rapports annuels 2020 des délégations de services publics et des services publics locaux gérés en régie ou par voie de compétence transférée

Le conseil municipal :

ARTICLE UNIQUE - PREND ACTE de la communication des rapports annuels 2020 des délégations de services publics et des services publics locaux aux conseillers municipaux, ci-dessous :

- Exploitation d'un service d'accueil du jeune enfant (LPCR et La Maison Bleue)
- Concession de service public pour l'exploitation de la mise en fourrière et du gardiennage des véhicules automobiles (SNCDR)
- Halles et marchés (régie directe)
- Funéraire (SIFUREP)
- CITALLIOS

Prend acte

24. Création et prise de participation de la Ville de Clichy-la-Garenne dans une société publique locale portant sur la gestion du stationnement en ouvrage et en voirie

Le conseil municipal :

ARTICLE 1 – AUTORISE la création, avec la participation de la Ville de Villeneuve-la-Garenne, d'une SPL dénommée, [SEINE PARK], ayant pour objet la gestion du stationnement en ouvrage et en voirie, dans le cadre de Concessions et, à ce titre de :

- Assurer l'exploitation, l'administration, l'entretien-maintenance, l'aménagement, l'embellissement et la végétalisation de tous équipements, ouvrages, ou infrastructures destinées au stationnement en ouvrage ou en voirie existants ou à créer ;
- Procéder à toute acquisition, construction ou location d'immeuble dédié au stationnement en ouvrage ;
- Réaliser toutes études préalables en lien avec son objet statutaire ;
- Procéder à toutes opérations financières, commerciales, civiles, mobilières ou immobilières, et tous actes administratifs, techniques ou juridiques se rattachant directement à cet objet social et susceptibles d'en favoriser la réalisation ;
- Conclure tous emprunts et tous contrats de couverture de taux en vue de la réalisation de son objet social ;
- Conclure tous types de contrats dans le respect du Code de la commande publique.

ARTICLE 2 – APPROUVE les statuts de la SPL annexés à la présente délibération et autorise Monsieur le maire à finaliser les statuts en cause avec la Ville de Villeneuve-la-Garenne en y apportant le cas échéant des modifications mineures.

ARTICLE 3 – APPROUVE le pacte d'actionnaires annexé à la présente délibération et autorise Monsieur le maire à finaliser le pacte d'actionnaires en cause avec la Ville de Villeneuve-la-Garenne en y apportant le cas échéant des modifications mineures.

ARTICLE 4 – APPROUVE la prise de participation de la Ville de Clichy-la-Garenne au capital social de la SPL à hauteur de 60 % du capital social de la SPL fixé à quarante-huit mille euros (48.000 euros), et correspondant à quarante-huit (48) actions de mille (1000) euros de valeur nominale chacune.

ARTICLE 5 – AUTORISE Monsieur le maire, ou son représentant à signer tout document concourant à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment les statuts et le pacte d'actionnaires

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20230123_23_09745_AJJ
Date de télétransmission : 23/01/2023
Date de réception préfecture : 23/01/2023

de la SPL ainsi que tout acte nécessaire à la constitution de la SPL.

ARTICLE 6 – DIT QUE les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget communal des exercices en cours et suivants.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

38 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAIQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, M. Maxence DUCROQUET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI

9 abstentions - Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ

25. Désignation des représentants du conseil municipal pour siéger au sein des instances de la société publique locale portant sur la gestion du stationnement en ouvrage et en voirie

Le conseil municipal :

ARTICLE 1 – LEVE le principe du scrutin secret à l'unanimité des membres du conseil municipal, conformément à l'article L2121-+21 du code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 2 – DESIGNE :

- Monsieur Stéphane COCHEPAIN, 1^{er} adjoint au Maire délégué,
- Madame Marie-Ange BADIN, conseillère municipale déléguée,
- Monsieur Patrice PINARD, Adjoint au Maire délégué,

En tant que représentants de ville de Clichy-la-Garenne au sein du conseil d'administration de la Société publique locale portant sur la gestion du stationnement en ouvrage et en voirie.

ARTICLE 3 – DESIGNE :

- Monsieur Rémi MUZEAU, Maire

En tant que représentant de ville de Clichy-la-Garenne au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la Société publique locale portant sur la gestion du stationnement en ouvrage et en voirie.

ARTICLE 4 – DESIGNE :

- Monsieur Georges ROUX, adjoint au Maire délégué,
- Monsieur Luc MERCIER, adjoint au Maire délégué

En tant que représentants de ville de Clichy-la-Garenne au sein de la commission des marchés de la Société publique locale portant sur la gestion du stationnement en ouvrage et en voirie.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

38 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAIQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20230123_2310745_AJ
Date de télétransmission : 23/01/2023
Date de réception préfecture : 23/01/2023
Page 10 sur 14

RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, M. Maxence DUCROQUET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI

8 contre - Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ
1 abstention - M. Aïssa TERCHI

26. Décisions du Maire et Contrats

Le conseil municipal :

ARTICLE UNIQUE – PREND ACTE de la communication des actes énumérés ci-annexés pris par délégation du conseil municipal.

Prend acte

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est donc levée à 21h40.

Compte rendu, par extraits, publié par affichage sur le panneau administratif extérieur de la Mairie, réservé à cet usage, le 18 janvier 2023.

Le Maire

Signé électroniquement par Rémi MUZEAU
Date de signature : 23/01/2023
Qualité : MAIRE



Rémi MUZEAU
Vice-Président du Département des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20230123_0745_MU
Date de télétransmission : 23/01/2023
Date de réception préfecture : 23/01/2023
Page 14 sur 14